



MAIRIE DE MORNANT

BP6
69440 MORNANT
Tel: 04.78.44.00.46
Fax: 04.78.44.91.70

FICHE D'INSCRIPTION

Restaurant d'Enfants Municipal
et / ou accueil périscolaire

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe 2016-2017 :

Représentant 1

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :

Représentant 2

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :

Situation familiale

Marié Célibataire Union libre Séparé Divorcé PACSé

Régime allocataire

Caisse : N° :

Assurance individuelle accident

Assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tel :
Allergies : Avec PAI sans PAI
Régime alimentaire :
Autres contre indications :
L'enfant est à jour de ses vaccinations :
* DTPolio OUI NON
* Autre(s) vaccin(s) ou contre-indication :

Personnes autorisées à prendre l'enfant (autre que les représentants ci-dessus)

Nom : Prénom : qualité : tel : port :
Nom : Prénom : qualité : tel : port :

J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé OUI NON

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire et restauration (disponibles sur le site www.ville-mornant.fr)

Fait le / / A Signature(s)

Rentrée scolaire 2016

Ecole privée du Puits de la Forge

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'année scolaire qui se termine fut riche en événements pour nos enfants qui ont bénéficié des nombreuses animations proposées par les services du périscolaire et du restaurant d'enfants municipal (REMM) : projets théâtre, danse, repas à thèmes et atelier du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) sur les gestes de premiers secours. Ces temps forts ont permis aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de partager des moments à la fois conviviaux et éducatifs.

2016/2017 verra l'écriture d'une nouvelle page de la vie de l'école du Puits de la Forge avec l'emménagement dans de nouveaux locaux modernes et adaptés sur le site du groupe scolaire Saint Thomas d'Aquin.

La municipalité accompagne cette évolution et proposera toujours des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire, afin que vos enfants puissent continuer à bénéficier d'un cadre de travail agréable, indispensable à la réussite éducative.

Enfin puisqu'il est temps de se préparer pour l'année prochaine, vous trouverez ci-joint le dossier unique relatif à l'inscription ou à la réinscription de votre (vos) enfant(s) au Restaurant d'Enfants Municipal et/ou au service périscolaire.

Nous vous souhaitons à tous une belle fin d'année scolaire et un bel été à Mornant...ou ailleurs.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de notre considération distinguée.



Renaud PFEFFER,
Maire de Mornant



Véronique MERLE,
Adjointe déléguée
aux affaires scolaires,
au périscolaire
et à la citoyenneté,



Pièces à compléter et/ou fournir au dossier d'inscription

Date de retour = vendredi 1^{er} juillet 2016


Pour toute inscription :

Fiche d'inscription	<i>1 document par enfant. Les éléments sont pré-imprimés pour les enfants déjà inscrits en 2015-2016. Merci de noter les modifications si nécessaire.</i>
Fiches semainier	<i>1 document pour le Restaurant d'Enfants Municipal 1 document pour le périscolaire</i>

Pour les Mornantais :

SI vous êtes allocataire CAF	<i>Une copie de l'attestation de droits CAF (récente) mentionnant votre quotient, votre numéro d'allocataire et vos prestations (quels que soient vos revenus).</i>
SI vous dépendez d'un régime spécifique qui vous verse des prestations	<i>Document attestant de votre affiliation à votre caisse et les prestations perçues + avis d'imposition année 2015 sur revenus 2014.</i>
SI vous ne percevez aucune prestation	<i>Avis d'imposition année 2015 sur revenus 2014.</i>

Pour les nouvelles familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique ¹:

 Les familles déjà utilisatrices de cette option en 2015-2016, n'ont pas besoin de renouveler la demande et l'autorisation de prélèvement.

Mandat de prélèvement SEPA	<i>1 document par famille.</i>
Relevé d'identité bancaire ou postal	<i>A joindre au dossier</i>

¹ Tous les autres moyens de paiement restent valables : chèque, CESU (périscolaire uniquement) et espèces.

Projet Educatif Territorial

Le Projet éducatif territorial formalise l'articulation des temps scolaires et périscolaires afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les orientations générales du projet éducatif de Mornant :

- ✓ assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la journée d'un enfant,
- ✓ favoriser le développement harmonieux de l'enfant.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ favoriser la citoyenneté,
- ✓ développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives,
- ✓ initier au développement durable et à l'écocitoyenneté.

Le projet éducatif détaillé et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-mornant.fr

Système tarifaire

Restaurant d'Enfants Municipal

Tarifs à l'euro près

Tranches	QF CAF	Prix / enfant	Montant à la charge de la commune
Minimum	550	1.38 €	12.41€
Intermédiaire	1000	4.34 €	9.45€
Maximum	1400	4.91 €	8.88€
Non-mornantais	-	5.94 €	7.85€

Accueil périscolaire (régulier)

Tarifs à l'euro près

pour une unité périscolaire

Tranches	QF CAF	Prix/ enfant	Montant à la charge de la commune
Minimum	550	0.50 €	3.44€
Intermédiaire	1000	1.62€	2.32€
Maximum	1400	1.85 €	2.09€
Non-mornantais	-	3.94 €	0€

Accueil périscolaire (occasionnel)

Tarifs à l'euro près

	Accueil occasionnel (à la séance)	Montant à la charge de la commune
Matin	2.19 €	1.75€
Soir	4.94 €	3,93€

L'accueil périscolaire des non-mornantais, en occasionnel (matin et/ou soir) est facturé 4,50€ l'unité (cf descriptif des accueils).

Détail des tarifs et simulateurs disponibles sur le site www.ville-mornant.fr

Contacts

En cas de modification de planning, de retard, d'absence...

Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant (midi avec repas)

Agent administratif scolaire : Agnès SERVOUZE

04 78 44 05 71 - remm@ville-mornant.fr

Site périscolaire du Puits de la Forge (matin, midi sans repas et soir)

Responsable du site : Kevin MONTROYA

06 76 77 42 15 - puitsdelaforge@ville-mornant.fr



Présentation des accueils :
Accueil de loisirs périscolaire et Restaurant
d'Enfants Municipal
Site du Puits de la Forge



MATIN

lundi, mardi, jeudi et vendredi

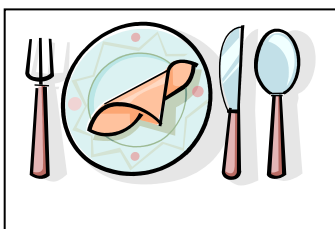
Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30 [**tarif 1 unité**].

Des agents d'animation proposent un accueil adapté aux besoins et envies des enfants :

- BCD = temps calme, lecture, révision...
- Salle périscolaire = jeux de société,...
- Salle polyvalente = jeux libres, dessins, détente...
- Cour de l'école = jeux de plein air

Compte tenu des effectifs, l'accueil de tous les enfants (écoles publiques et privée) se fera sur le site de l'école élémentaire du Petit Prince. Un trajet à pied est organisé par l'équipe d'animation jusqu'aux autres groupes scolaires.

Le départ pour le site du Puits de la Forge se fera à 8h00.



PAUSE MERIDIENNE

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour les enfants non inscrits au restaurant scolaire

Les enfants qui ne mangent pas au restaurant ont la possibilité d'avoir un départ différé après la classe. Ils sont accueillis au périscolaire en Temps Libre Animé de 11h30 à 12h00 (départ échelonné) [**gratuit**]

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire

En journée complète, l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation à la fin de la classe. De la maternelle jusqu'à la classe de CE1, l'appel nominatif est réalisé dans la classe.

- Les activités

Les enfants sont principalement accueillis en « Temps Libre Animé ». Ce temps, basé sur les envies et besoins des enfants, est encadré par le service périscolaire : bricolage, jeux de cour, discussions, jeux spontanés...

- Le repas

Le repas est organisé en deux services successifs à partir de 11h30, encadré par une partie de l'équipe d'animation.

Pendant le repas,

- les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf en cas d'indiscipline répétée),
- ils sont invités à goûter un peu tout ce qui est présenté sans pour autant être forcés,
- les agents d'animation veillent à ce qu'ils mangent suffisamment selon leur appétit,
- une aide attentive est apportée aux plus jeunes,
- les agents de service de restauration et les agents d'animation incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence,
- Afin de favoriser l'autonomie des enfants et le bon déroulement du repas, les agents d'animation peuvent proposer des petites tâches aux enfants qui le veulent (service de leur table, distribution de l'eau ou du pain, nettoyage de leur table, ...).



SOIR


- Temps Libre Animé

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent d'un Temps Libre Animé : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture...sur le site de l'école du Puits de la Forge.

Trois possibilités de départ échelonné :

- Départ possible entre 16h15 et 17h00. **[tarif 0.75 unité]**
- Départ possible entre 16h15 et 18h00. **[tarif 1.75 unités]**
- Départ possible entre 16h15 et 18h30. **[tarif 2.25 unités]**

En parallèle du Temps Libre Animé, l'atelier « initiation aux gestes qui sauvent » sera reproposé cette année :

Jours	Intitulé	Détail
JEUDI	Initiation aux gestes qui sauvent	Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Rhône (CESU 69). Atelier encadré par différents professionnels de santé (médecins, aide soignants, infirmiers...)  Atelier réservé aux CM2 proposé sur un cycle de septembre à décembre 2016 (courrier d'information à suivre à la rentrée scolaire).



SEMAINIER PERISCOLAIRE

de la Petite Section au CM2

- Puits de la Forge -

Nom et prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Il est possible de cumuler l'accueil maternel du matin avec l'accueil du soir dans la limite de 10 heures d'amplitude (ex.7h30/17h30).
- Les enfants de Petite Section (nés en 2013) ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation.
- Les enfants de Toute Petite Section (nés en 2014) ne sont pas admis au périscolaire et à la restauration.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30
Midi sans repas >Temps d'accueil gratuit	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h
Soir	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30



SEMAINIER PERISCOLAIRE

de la Petite Section au CM2

- Puits de la Forge -

Nom et prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Il est possible de cumuler l'accueil maternel du matin avec l'accueil du soir dans la limite de 10 heures d'amplitude (ex.7h30/17h30).
- Les enfants de Petite Section (nés en 2013) ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation.
- Les enfants de Toute Petite Section (nés en 2014) ne sont pas admis au périscolaire et à la restauration.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30
Midi sans repas >Temps d'accueil gratuit	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h
Soir	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

De la Petite Section au CM2 - Puits de la Forge

Nom et prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi de la semaine précédente sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi de la semaine précédente, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même (sans quoi le service sera facturé)
- Les enfants de Toutes Petites Sections (nés en 2014) ne sont pas admis.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui			
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/> Oui			



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

De la Petite Section au CM2 - Puits de la Forge

Nom et prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi de la semaine précédente sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi de la semaine précédente, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même (sans quoi le service sera facturé)
- Les enfants de Toutes Petites Sections (nés en 2014) ne sont pas admis.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui			
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/> Oui			

